

Zeitschrift: NIKE-Bulletin
Band: 9 (1994)
Heft: 3: Gazette

Rubrik: En direct

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EN DIRECT

Poursuivre les mêmes objectifs par d'autres moyens

La politique culturelle de la Confédération – un entretien avec David Streiff, directeur de l'Office fédéral de la culture, OFC

NIKE: Quelles sont les conséquences immédiates du résultat de la votation du 12 juin dernier et donc du refus de l'article sur l'encouragement de la culture pour l'Office fédéral de la culture et pour ses activités?

David Streiff: Dans l'immédiat un 'oui' n'aurait pas changé grand chose ce que nous avons d'ailleurs toujours dit avant la votation. Ceci, d'une part parce qu'il aurait fallu tout d'abord appliquer l'article constitutionnel dans la pratique, d'autre part par manque de moyens supplémentaires. Cet article aurait constitué une bonne base de travail, une perspective à long terme reposant sur des fondations solides. Le refus de cet article nous a privés de cette perspective à long terme de pouvoir mettre en oeuvre une politique d'encouragement de la culture et nous devons maintenant réfléchir à la manière dont nous allons continuer à travailler.

Compte tenu de la forte pression sur le plan financier, il va tout d'abord s'agir de défendre les positions acquises, le 'status quo'. Les objectifs que l'on souhaitait en partie voir réalisés grâce à l'introduction de cet article constitutionnel sont restés les mêmes: une meilleure collaboration avec les cantons, les communes et les personnes privées, la prise au sérieux de notre rôle en tant qu'institution fédérale dans le domaine culturel. Ces objectifs ne peuvent pas s'appuyer sur un article constitutionnel et doivent par conséquent de plus en plus être réalisés à notre propre initiative. Cela nous permet – et c'est peut-être là l'avantage de la situation actuelle – de déterminer le rythme nous-même et de ne pas devoir être soumis à une cadence insensée ce qui aurait été le cas si l'article avait été accepté compte tenu des temps difficiles auxquels nous devons faire face.

Un 'oui' aurait donné aux gens le courage de nous adresser leurs requêtes urgentes et nous aurions été placés dans une situation atroce, obligés de rejeter sans cesse les demandes nous parvenant. Le 'non' nous garantit peut-être une vie plus paisible, nous permet de nous organiser activement, de répertorier tous les problèmes, de nous en préoccuper en priorité et d'élaborer des solutions pour les résoudre. Ce qui nous manque, c'est le soutien et l'assurance que nous aurait procurés un article constitutionnel. Je suis quand même satisfait que le peuple ait voté 'oui' même si ce n'est pas un gros 'oui'. Moralement nous n'avons pas perdu, cela nous

encourage à continuer à défendre nos objectifs. Il s'agit maintenant d'aboutir à nos fins au moyen d'idées originales et créatives et de compenser ce qui n'a pas été atteint par la votation qui, il faut le préciser, a été la victime du système électoral (1986: pas de possibilité d'un 'oui double' / 1994: 'non' des cantons).

NIKE: Peut-on tirer des leçons de ce résultat pour le futur?

David Streiff: Cette votation populaire nous a montré que le fédéralisme a chez nous une signification plus importante que l'on veut bien le croire. Le 12 juin le peuple suisse s'est exprimé sur trois thèmes, il faut donc situer le refus de l'article constitutionnel dans ce contexte et une fois de plus, un problème se pose qui se situe à un niveau bien plus élevé: la méfiance évidente du peuple à l'égard des partis politiques les plus importants, à l'égard du Conseil fédéral et à l'égard de la majorité parlementaire. Il s'agit donc bien d'un malaise qui concerne les instances supérieures de l'Etat qu'il va falloir aborder et auquel il faudra trouver des solutions.

NIKE: Vous avez pris vos nouvelles fonctions de directeur de l'Office fédéral de la culture le 1er janvier de cette année. Quels sont les objectifs principaux à moyen terme que vous vous êtes fixé au sein de l'Office fédéral de la culture et à l'extérieur?

David Streiff: Quelques uns des objectifs que j'ai déjà formulés l'automne dernier, donc avant même d'avoir été confronté à la pratique, sont restés les mêmes: j'aimerais que l'Office fédéral de la culture joue un rôle perceptible à l'extérieur dans la défense des intérêts culturels, qu'il soit un partenaire et non pas uniquement un service qui accorde des subventions. J'aimerais par ailleurs que nous, au niveau fédéral, forts de notre position, jouions un rôle plus important chaque fois qu'il s'agit de défendre la cause culturelle et de contrer les campagnes anti-culturelles. En tant qu'institution jouissant d'une position avantageuse, mais financièrement faible par rapport aux cantons et aux villes, nous voulons nous engager pour défendre les intérêts culturels.

Parmi les objectifs 'pratiques' que je désire réaliser, je citerai le règlement de quelques problèmes auxquels j'ai été confronté dès mon arrivée ici, comme par exemple les problèmes de structure. Par ailleurs, il y a des domaines où il est urgent d'entreprendre quelque chose, il y a des institutions placées sous ma responsabilité où les priorités ne sont pas très bien définies et où il est nécessaire de mettre un peu d'ordre. Ce sont ces problèmes-là qui vont m'occuper en premier lieu. Notre objectif à plus long terme est que nous désirons être une institution ouverte vers l'extérieur, cela dépend de la manière avec laquelle on se présente au monde extérieur, avec lesquelles on affronte les gens.

A l'avenir, je vais devoir poser des priorités car il y a des problèmes importants dont les solutions vont requérir beaucoup de travail. Je tiens absolument à résoudre de manière

satisfaisante, au cours des 12 prochains mois, les problèmes complexes qui m'ont été transmis. Une fois que j'aurai 'liquidé' tout cela, il va falloir s'attaquer aux problèmes à long terme et élaborer une politique culturelle prospective.

NIKE: Où placeriez-vous les priorités en matière de politique culturelle en Suisse si on vous laissait entièrement les mains libres?

David Streiff: Il y a nécessité d'entreprendre quelque chose dans de nombreux domaines. Il me manque surtout une certaine flexibilité grâce à laquelle j'aimerais à court terme permettre la réalisation de requêtes et d'idées convaincantes, faire démarrer un projet par l'octroi d'une subvention, etc. En ce moment les moyens à disposition sont déjà attribués en début d'année en fonction des engagements que nous avons contractés et devons tenir. C'est à ce niveau que j'aimerais avoir les mains libres pour agir plus spontanément. – Un autre domaine où il est urgent d'entreprendre quelque chose, c'est la situation de plus en plus dramatique de la conservation de notre patrimoine culturel audio-visuel. L'année passée, comme vous le savez, une campagne de sensibilisation a eu lieu, intitulée 'Un pays perd sa mémoire'. Actuellement il se passe heureusement quelque chose dans ce domaine, des projets existent et des délais de réalisation ont été fixés mais la sensibilisation doit être poursuivie avec encore plus de dynamisme jusqu'à ce que nos concitoyens aient réellement pris conscience du problème.

NIKE: Quand prévoyez-vous l'entrée en vigueur de la Loi fédérale révisée sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et de son ordonnance?

David Streiff: Je pense que l'on peut compter avec une entrée en vigueur de la LPN révisée au cours du premier trimestre de l'année prochaine. Nous nous efforçons, en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, de soumettre à l'approbation du Conseil fédéral parallèlement l'ordonnance également révisée de la LPN afin qu'elle entre en vigueur en même temps que la Loi ou peu de temps après.

NIKE: Fin juin, le Conseil fédéral a décidé un ensemble de mesures d'économie qui doit toucher tous les départements. Quelles vont être les conséquences de ces mesures d'économie sur le poste 'Protection du patrimoine et conservation des monuments historiques' du budget de l'Office fédéral de la culture?

David Streiff: Les nouvelles mesures d'économie toucheront certainement les efforts entrepris dans les domaines de la protection du patrimoine culturel et de la conservation des monuments ne serait-ce que la poursuite de la réduction linéaire du budget de 10 %. Par ailleurs nous n'avons pas connaissance des mesures d'économie prises pour les postes spécifiques du budget. De telles mesures seraient en outre tout à fait injustifiables compte tenu des contributions

EN DIRECT

considérables effectuées par la protection du patrimoine culturel et la conservation des monuments historiques en faveur de l'assainissement du budget fédéral et seraient difficiles à assumer politiquement compte tenu de leurs effets sur l'emploi et la dynamique conjoncturelle dans les régions économiquement faibles.

NIKE: Quelle importance accordez-vous au travail d'information et de sensibilisation du public dans le domaine de la conservation des biens culturels immobiliers et mobiliers dans notre pays?

David Streiff: Compte tenu des réductions budgétaires auxquelles nous avons déjà dû faire face et du danger que nous connaissons en cette période de vaches maigres de voir à longue échéance, d'une manière ou d'une autre, tous les domaines qui ne font pas preuve d'une politique d'information du public suffisante sont touchés par les mesures d'économie. J'accorde une importance primordiale à l'information du public dans le domaine de la conservation des biens culturels. Quand je parle d'information du public, j'inclus également les média audio-visuels. Il s'agit de faire prendre conscience à l'opinion publique que la conservation du patrimoine historique, que ce soit les monuments historiques ou d'autres objets, est une des tâches essentielles de l'humanité. A notre époque où tout est si éphémère et précaire, où tout est si vite consommé et utilisé, cette prise de conscience doit se faire avec deux fois plus d'intensité. Et à ceux qui refusent cette prise de conscience car ils ne veulent pas se laisser sensibiliser par une mode aux relents de nostalgie, je répondrai qu'il ne s'agit pas de nostalgie mais de futur, d'un futur qui ne peut pas exister et survivre sans un passé. Pour cette raison, j'accorde une importance primordiale à l'information du public.

Comment pratiquer cette information du public? C'est là un autre problème. Les moyens sont variés et sont déjà en partie utilisés. Le Centre NIKE, à mon avis, joue un rôle important dans ce domaine qui peut encore être étendu. Les services de conservation des monuments historiques et la Commission fédérale des monuments historiques ont également leur responsabilité à ce niveau. J'espère beaucoup que tous les services et commissions concernés entreprendront de plus en plus dans ce domaine et je compte sur eux afin que le Parlement soit mis sous pression et afin également que les personnes qui disposent de moyens financiers privés sachent ce qui est en jeu. Une sensibilisation constante à tous les niveaux politiques, au niveau de la Confédération, des cantons, des communes et des personnes privées est pour moi absolument indispensable!

Entretien: Gian-Willi Vonesch